

RÉMUNÉRATION DES ÉLUS¹
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019**Non audité**

	Rémunération (excluant charges sociales)	Allocation de dépenses
MARC SIMONEAU (MAIRE)	12 212	6 106
SUZY BELLEROSE	2 800	1 400
MARTIN SAMSON	2 800	1 400
DANIEL FORTIN	2 800	1 400
PIERRE CLOUTIER	2 800	1 400
JULIE BERNARD	2 800	1 400
LUC CÔTÉ	2 800	1 400

Note

La municipalité a bénéficié d'un remboursement de TVQ relativement aux allocations de dépenses des élus. Donc, la dépense incluse au rapport financier est présentée au net de ce remboursement.

1. Comprend la rémunération et les allocations de dépenses que chaque membre du conseil reçoit de la municipalité, d'un organisme mandataire de celle-ci ou d'un organisme supramunicipal (ex.: MRC, régie, organisme public de transport).